

AVIS PUBLIC

CONSULTATION ÉCRITE À L'ÉGARD D'UNE DÉROGATION MINEURE

Propriété sise au 204, route Monseigneur-Bourget (lot 3 017 494) secteur Lévis

La population est avisée qu'à sa séance ordinaire du conseil d'arrondissement Desjardins qui se tiendra le **mercredi 27 janvier 2021, à 18 h 30**, à *huis clos* et par visioconférence, le conseil statuera sur la demande suivante :

- Rendre conforme, pour une habitation multifamiliale isolée **existante** de quatre logements :
 - le nombre minimal de cases de stationnement hors rue à quatre cases (soit une case par logement), au lieu de cinq cases (soit 1,2 case par logement) ;
 - l'aménagement d'un espace de stationnement hors rue avec un empiètement maximal de la largeur de la façade de l'unité d'habitation à 50%, au lieu de 30% ;
 - une largeur maximale d'un accès véhiculaire simple (servant seulement soit pour l'entrée, soit pour la sortie des véhicules automobiles) à 12 mètres, au lieu de 6,5 mètres,

tel que prescrit par les articles 140, 142, à l'item 5° du 2^e paragraphe et 145 du Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement.

Conformément à l'Arrêté numéro 2020-074 du ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 2 octobre 2020, toute procédure qui implique le déplacement ou le rassemblement de citoyens, qui fait partie du processus décisionnel du conseil d'arrondissement, **est remplacée par une consultation écrite** annoncée 15 jours au préalable par un avis public.

Une consultation écrite sur cette demande de dérogation mineure aura lieu du **12 janvier 2021 au 26 janvier 2021**. Toute personne intéressée peut transmettre ses commentaires par écrit (remplir le [formulaire](#)) sur cette demande de dérogation mineure et nous le faire parvenir au plus tard 15 jours suivant la publication de l'avis.

Donné à Lévis, le 12 janvier 2021

(Signé) Hélène Jomphe

Hélène, chef de service



Objet :

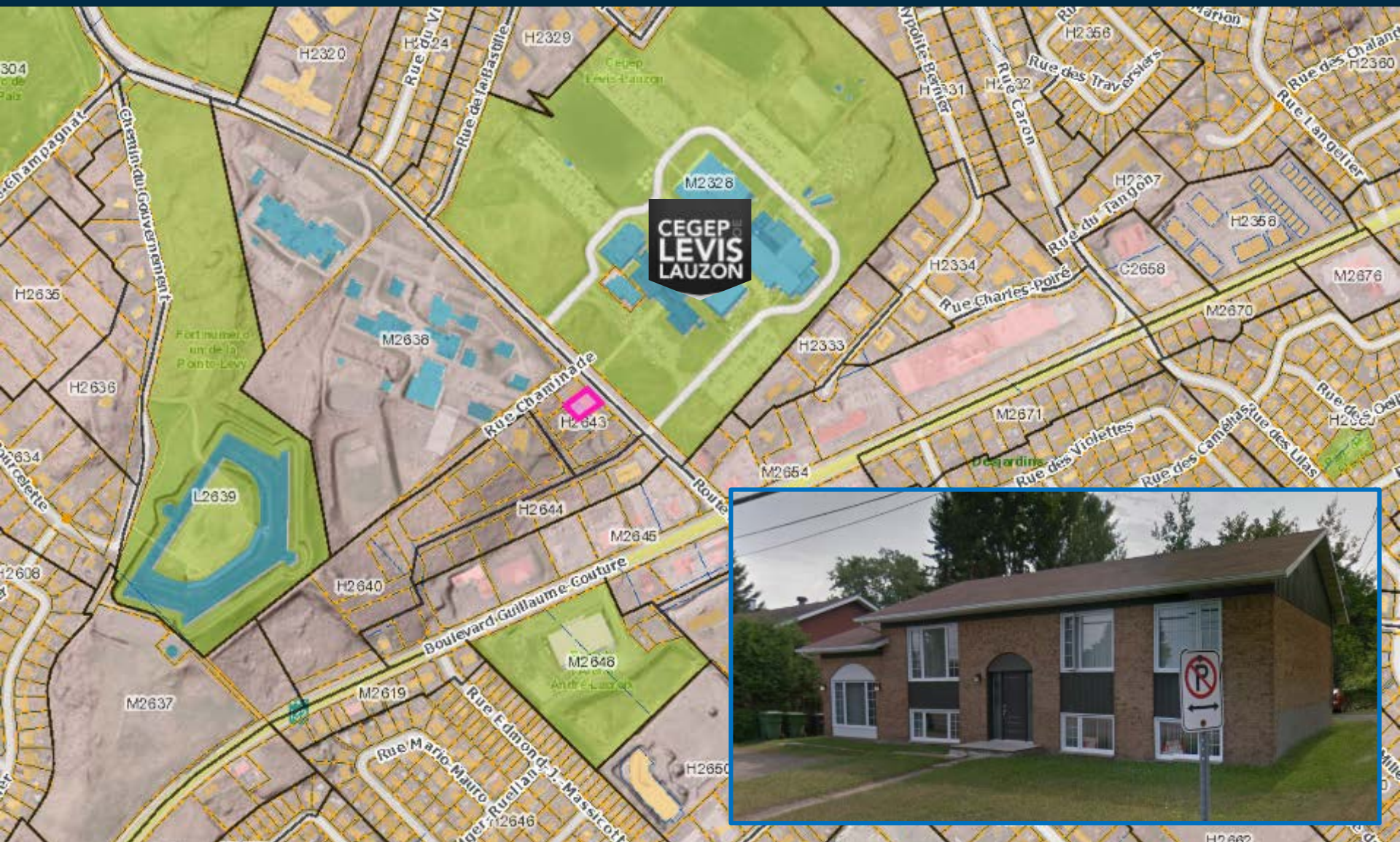
Demande de dérogation mineure – Nombre de cases de stationnement pour une habitation multifamiliale isolée - Empiètement de l'espace de stationnement devant la façade - Accès véhiculaire – 204, route Monseigneur-Bourget, secteur Lévis, lot 3 017 491.

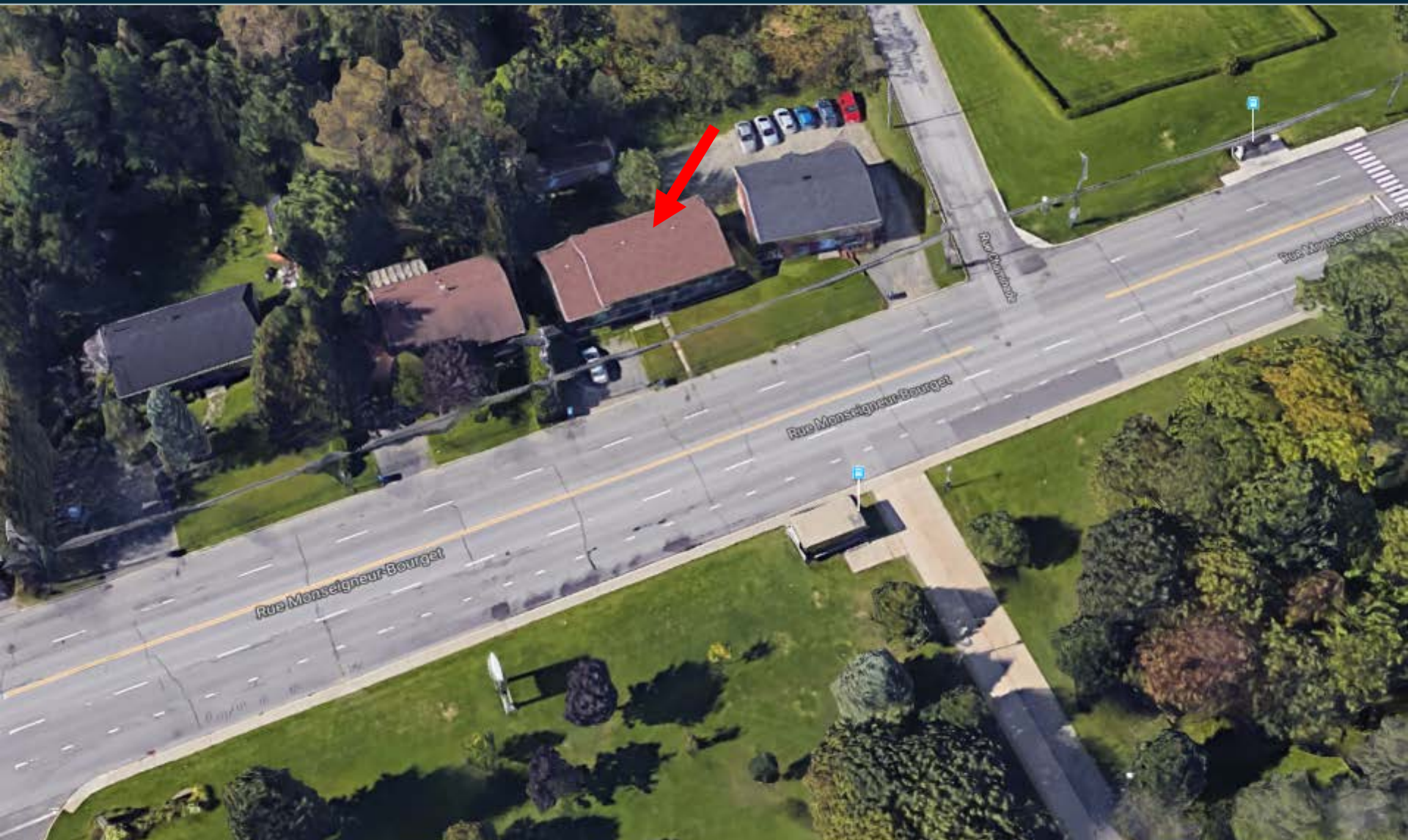
Informations

Dispositions règlementaires : **Habitation multifamiliale isolée de 4 logements**

Disposition	Prescription	Demandé	Impact
Nombre minimal de case de stationnement hors rue	5	4	1
Espace de stationnement hors rue avec un empiètement maximal de la largeur de la façade de l'unité d'habitation (Habitation isolée)	30%	50%	20%
Largeur maximale d'un accès véhiculaire simple <i>(servant seulement soit pour l'entrée, soit pour la sortie des véhicules automobiles)</i>	6,5 mètres	12 mètres	5,5 mètres

- N'est pas situé dans une zone où l'occupation du sol est soumise à des contraintes particulières pour des raisons de sécurité publique.

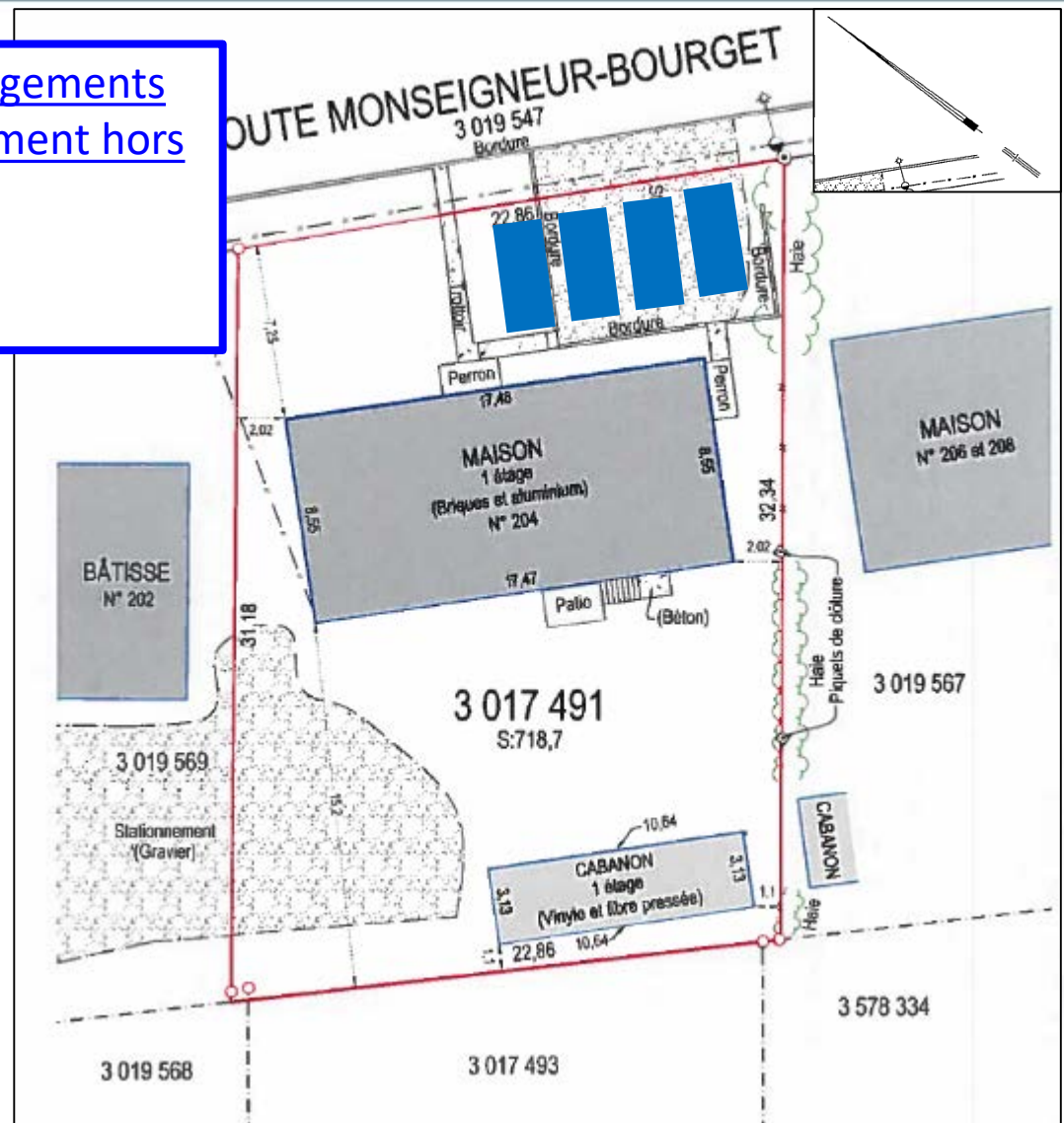




Habitation multifamiliale isolée de 4 logements
Nombre minimal de case de stationnement hors
rue (soit 1,2 case par logement)

Prescrit : 5

Demandé : 4



Habitation multifamiliale isolée de 4 logements

Espace de stationnement hors rue

Pourcentage maximal d'empiètement devant la largeur de la façade de l'habitation

Prescrit : 30%

Demandé : 50%



Espace de stationnement existant

Espace de stationnement supplémentaire demandé



Habitation multifamiliale isolée de 4 logements

Largeur maximale d'un accès véhiculaire simple (servant seulement soit pour l'entrée, soit pour la sortie des véhicules automobiles)

Prescrite : 6,5 mètres

Demandée : 12 mètres

ROUTE MONSEIGNEUR-BOURGET

3 019 547

Bordure

12 m



Espace de stationnement existant

Espace de stationnement supplémentaire demandé

